

RÈGLEMENT

1^{er} Tournoi de parties rapides

Échiquier du Val de Rance

Article 1 : Généralités

Open de parties rapides homologation FIDE organisés sur 7 rondes le samedi 23 juillet 2022.

L'inscription est ouverte à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs.

2 tournois sont organisés.

Open principal ouvert aux joueurs de +1400 Elo (Fide ou National)

Open B ouvert aux joueurs de -1500 Elo (Fide ou National) et joueurs non classés

L'organisateur pourra :

- clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux aura été atteinte (150 joueurs) ;
- sur demande argumentée des joueurs, autoriser des dérogations pour la participation de joueurs dans un tournoi autre que lui déterminé par leur classement.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), une accélération pourra être mise en place selon le nombre de joueurs dans chaque tournoi.

Le « bye » n'est pas autorisé.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme un abandon du tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que le prochain appariement soit publié.

L'appariement d'une ronde est affichée après saisie et vérification de la ronde précédente.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est identique tournois A & B : 15 min + 5 sec./coup.

Tout retard de plus de 10 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

Article 4 : Horaires

Le pointage a lieu le jour de la compétition de 9h00 à 9h45.

Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : matinée, 10h00
- Ronde 2 : matinée, 10h50
- Ronde 3 : matinée, 11h40
- Ronde 4 : après-midi, 14h00
- Ronde 5 : après-midi, 14h50
- Ronde 6 : après-midi, 15h40
- Ronde 7 : après-midi, 16h30

Les horaires des rondes 2, 3 puis 5, 6 & 7 sont donnés à titre indicatif.

Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que la remise des prix soit terminée à 18h30.

Article 5 : Inscription

Les tournois sont ouverts aux joueurs licenciés.

Inscriptions électronique en ligne sur le site web Helloasso

Renseignements <https://dinard.cdechecs35.fr/>

Seront appariés à la 1^e ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence sur place avant 9h45.

Article 6 : Prix

L'association Échiquier du Val de Rance redistribuera 80% du montant des inscriptions en prix aux meilleurs joueurs des tournois.

Tous les prix seront non cumulables, les prix du classement général seront répartis au système Hort (min. 25€).

La liste des prix sera affichée sur le site web du club Échiquier du Val de Rance et sur le lieu de jeu avant la quatrième ronde.

Article 7 : Affichage des résultats et appariements

Les résultats sont affichés sur le site web du club Échiquier du Val de Rance et le lieu de jeu.

Article 8 : Départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. buchholz tronqué
2. cumulatif
3. performance

Article 9 : Conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur :

- le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueurs d'échecs ;
- l'interdiction de fumer ou vapoter dans les locaux du tournoi.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ces règles.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitrage des tournois est assuré par Pierre Lécuyer, Arbitre International et Christian Bleuzen, Arbitre FIDE.

Article 11 : Localisation

L'open se déroule au COSEC 29 rue Gouyon Matignon 35800 DINARD

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club Échiquier du Val de Rance à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à DINARD le 05 avril 2022

L'Arbitre Principal,

L'Organisateur, Alain Storme